Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261013-20261012-DE

Département des Côtes -d'Armor
Commune de CAVAN
Séance du 13 Octobre 2026
Date de la convocation : 5 Octobre 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°202610-12

L'an deux mil vingt-six, le 13 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Etaient Présents : 14 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1er Adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3ème adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4ème adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5ème adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Gaëlle LE CANT, Adelaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Adeline POINTIER, Ronan GEFFROY

Etaient absents avec procuration : 4 : Magali BODEREAU à Maurice OFFRET, Daiven PIOGER à Mathieu ROUSSEL, Didier NEVEUX à Ronan GEFFROY, Lucie ARZUL à Adeline POINTIER

Etaient absent sans procuration : 1 : Xavier DUAULT

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Sylvain RANNOU

Objet : Location de la salle polyvalente – Modification et annulation de facturation au profit de l'association ABC

Monsieur le Maire informe que l'association Amicale des Boulistes Cavannais a réservé la salle polyvalente et la cuisine pour le week-end du 14 août 2026. A ce titre, le titre de recette 1161/2026 a été émis le 08/09/2026 pour un montant de 250 €

Monsieur le Maire expose que l'association sollicite l'annulation de cette facture car elle n'a pas utilisé la salle polyvalente mais seulement la cuisine.

Considérant l'intérêt local des activités de cette association et le bien-fondé de sa demande, il est proposé au Conseil municipal d'annuler la facture initiale et, le cas échéant, de procéder à l'émission d'un nouveau titre corrigé pour la location de la cuisine d'un montant de 50 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de l'association,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261013-20261012-DE

Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes Pour : 18
Votes Contre :
Abstention :

APPROUVE la modification des modalités financières de la location effectuée par l'association ABC pour l'événement du week-end du 14 août 2026.

DÉCIDE l'annulation totale du titre de recette n° 1161/2026 d'un montant de 250 €.

DÉCIDE d'émettre un nouveau titre de recette d'un montant rectifié de 50 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Le secrétaire de séance,

Sylvain RANNOU

MAIRIE DE CAVAN
Côtes-d'Armor

Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État